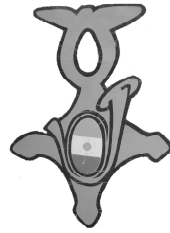


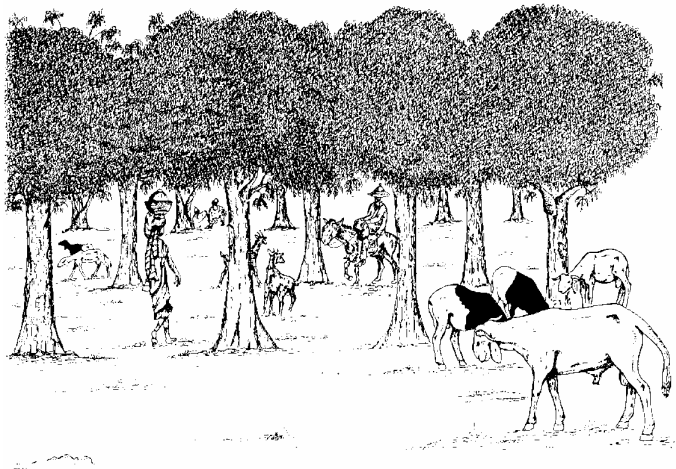
SOS Sahel International
CRAC-GRN



DRE
Zinder

Note de Capitalisation d'Expérience No 3 Vers une gestion Communautaire des Peuplements Artificiels

La Mise en Œuvre des Plans de Gestion Communautaire.



Date : Février 2004 (mise à jour septembre 2006)

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

Contenu	
Avant Propos	3
1 Introduction	4
2 Rappel du Travail en Amont	5
2.1 Une Stratégie d'Intervention 'Responsabilisante'	5
2.2 Le Processus mené.	6
3 La Mise en Œuvre des Plans de Gestion	8
3.1 Les Populations S'Organisent	8
3.1.1 Election des membres des comités de gestion	8
3.1.2 L'aspect « Genre » dans le sens large.	10
3.1.3 Réunions du comité de gestion	15
3.1.4 Les Assemblées Générales	16
3.2 Les Objectifs de la Gestion	17
3.3 Les Opérations Sylvicoles	18
3.4 L'Organisation de l'Exploitation	20
3.4.1 Le quota et la période de coupe	20
3.4.2 Les Moyens Nécessaires	21
3.5 L'Organisation « Post-Coupe »	24
3.5.1 La Destination des produits	24
3.5.2 La Répartition des Bénéfices	27
3.5.3 Les Actions de Protection, Restauration et Entretien	29
3.6 Suivi et Evaluation	30
4 Quelques Constats et Leçons Tirées	32
5 Conclusion	33
Annexe	34

Avant Propos

Le Projet Aménagement des Peuplements Artificiels de Zinder (PAPAZ) est un projet 'pilote' qui aborde la problématique de la gestion rationnelle des plantations forestières. Ces plantations ont été établies avec le concours de plusieurs partenaires dans le cadre général de la lutte contre la désertification depuis plus de trente ans. Le projet a été exécuté à travers un partenariat entre la Direction Régionale de l'Environnement de Zinder et l'équipe opérationnelle du projet et s'inscrit dans le cadre de la Gestion Décentralisée des Ressource Naturelle et la Lutte Contre la Pauvreté.

La présente « Note de Capitalisation » a été écrite en étroite collaboration avec la DRE dans le cadre du PAPAZ. Elle est la troisième d'une série des notes qui cherche à dégager toute leçon utile des expériences acquises dans le cadre du PAPAZ afin de les capitaliser. Le partage de la mise en œuvre de ces résultats peut contribuer à l'enrichissement du débat sur la GRN au Niger et même dans la Sous Région. Il s'agit de cinq (5) notes de capitalisation d'expérience qui sont:

- Note 1 : Le processus d'identification, catégorisation et sélection des sites
- Note 2 : Le processus d'élaboration des plans de gestion communautaires
- Note 3 : La mise en œuvre des plans de gestion communautaires
- Note 4 : Le processus d'élaboration des plans de gestion des plantations non rétrocedées
- Note 5 : La mise en œuvre des plans de gestion des plantations non rétrocedées.

1 Introduction

Le PAPAZ est un projet pilote de gestion rationnelle des arbres plantés en préconisant l'acte de tailler. Il est ainsi promoteur de la gestion communautaire des ressources (plantées) communes.

Le PAPAZ compte apporter une contribution très pratique aux grands processus de Décentralisation et de la Lutte Contre la Pauvreté et la Désertification. Ceci, en conjuguant les ouvertures pour investiguer sur comment faciliter une période de transition pendant laquelle :

- les théories de transfert de pouvoir et responsabilité sur la gestion des ressources naturelles seront mises à l'épreuve,
- les mécanismes testés et
- les rôles des acteurs seront profondément changés.

La Direction Régionale de l'Environnement de Zinder avec l'appui de l'équipe opérationnelle du PAPAZ¹ a facilité à titre de test, la mise en oeuvre d'un processus de réflexion, prise de décision, planning et actions communautaires au niveau d'un nombre de plantations dans la Région. Les expériences de chacun de ces sites sont considérées comme des Cas d'Etude de la gestion communautaire des plantations et ils sont au nombre de 12.

Ces douze cas étant élaborés et mis en oeuvre par des communautés diverses, constituent une diversité d'expériences et d'acquis importants pouvant inspirer et enrichir les actions futures dans le domaine de la gestion décentralisée des ressources naturelles. C'est pourquoi la nécessité de les capitaliser.

Cette note, tracera le processus de la mise en œuvre des plans de gestion par les communautés elles-mêmes selon leurs propres besoins, objectifs et moyens. Le processus de l'élaboration de ces plans est déjà capitalisé dans le deuxième note de cette série intitulée: « Le Processus vers l'Elaboration des Plans de Gestion Communautaire ».

Avant de commencer il y a deux points à signaler :

¹ PAPAZ Projet d'Aménagement des Peuplements Artificiels, Zinder.

4 *Note de capitalisation d'expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire.*

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

1. Les « Plans de Gestion » dont on fait référence ne sont pas du tout des plans de gestion ‘classiques’. Il s’agit plutôt de Plans d’Action à court et/ou à moyen terme fait, par et pour les communautés et exécutés par elles-mêmes selon leurs propres objectifs de gestion, reflétant les spécificités de la zone et la situation socio-économique. Ils sont :

Valables pour les « gestionnaires » qui les ont conçu et exécuté : *la communauté concernée* ;

Rationnels pour les « facilitateurs » du processus d’élaboration: *les agents du Service Technique de l’Environnement*.

2. La démarche suivie par les acteurs dans le cadre du PAPAZ est peu classique dans le sens qu’elle perçoit regardé la gestion future de ces plantations comme un défi social autant que technique et par conséquent a cherché à valoriser au maximum les capacités existantes des acteurs : démontrer de quoi ils sont déjà capables si le cadre de prise de décision est propice.

2 Rappel du Travail en Amont.

2.1 Une Stratégie d’Intervention ‘Responsabilisante’.

La décentralisation cherche la promotion de la démocratie et une plus grande responsabilisation des communautés de base dans la gestion de leur propre développement ; y compris celle des ressources naturelles. Cependant, ayant été écartées de la prise de décision depuis long temps par le système de gouvernance ‘centralisée’, ces communautés de base doivent encore s’adapter au contexte nouveau ; changer les rôles et devenir des acteurs actifs et engagés dans un processus de collaboration avec les autres (p.ex les nouveaux élus, les autorités et les services techniques...).

Cependant, ce n’est pas uniquement au niveau de la population que les changements doivent s’opérer: dans le nouveau contexte chaque acteur doit s’apprêter à changer son rôle, sa façon de faire et ses relations. Le PAPAZ est venu pour porter sa contribution dans la facilitation de ce processus de changement pour la gestion durable des Plantations Communautaires.

Note de capitalisation d’expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire. 5

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

La stratégie adoptée par le projet est basée sur la conviction que les acteurs concernés sont déjà capables de gérer rationnellement leurs ressources naturelles et que ce qu’il faut, est plutôt un nouveau cadre de collaboration libéré des anciens préjugés et ouvert aux nouvelles opportunités pour la promotion de la bonne gouvernance. Le rôle joué par le projet est alors dans l’appui à la création de ce cadre et l’élaboration d’une approche permettant aux acteurs de se renforcer à travers un processus d’apprentissage collectif où tout le monde se sent responsable et engagé.

Ainsi, le PAPAZ est exécuté à travers la Direction Régionale de l’Environnement de Zinder, qui à son tour, facilite un processus de responsabilisation des communautés de base dans la gestion des ressources naturelles communes.

2.2 Le Processus mené.

Le processus menant à la mise en oeuvre des plans de gestion a connu trois grandes phases :

- La réflexion préparatoire par rapport à la ressource et son avenir ;
- La conception d’un plan de gestion ;
- La mise en œuvre du plan de gestion.

A chacune des étapes, la communauté locale est l’acteur principal, accompagné par les agents du Service de l’Environnement en tant que facilitateurs des réflexions et conseillers techniques². C’est une situation déjà prévue par le processus de décentralisation, mais pour laquelle les modalités pratiques restent largement à découvrir.

Le changement des rôles et le renversement des anciennes relations antagonistes ne sont pas toujours faciles. Il a fallu un petit temps pour permettre la transition de s’effectuer. C’est pour cette raison que le processus avait débuté avec une période de réflexion et planning conjoint entre les équipes du projet et de l’environnement. En analysant la problématique, la nécessité de responsabiliser la population rurale dans la prise de décision en matière de GRN est

² Cette stratégie a renversé quelque part les rôles habituellement joués par ces deux acteurs et a changé à force de se connaître, leur relation classique assez tendue.

6 *Note de capitalisation d’expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire.*

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

clairement sortie et la démarche conséquente a été formulée ensemble avant de se rendre sur le terrain.

Le fait de participer à la conception des étapes thématiques et logiques de réflexion est très important pour la compréhension et l'appropriation des nouvelles démarches et la confiance des les appliquer sur le terrain.

Les étapes thématiques arrêtées de commun accord et abordés avec les communautés concernées sont résumées ci-dessous³.

Il est à souligner que ces étapes n'ont pas été retenues pour répondre aux besoins du projet non plus pour les forestiers mais plutôt pour assurer une bonne qualité de réflexion de la part des communautés concernées.

Résumé des Étapes/Thèmes à Aborder

- Prise de Contact/Réflexions sur la Problématique
- Le Diagnostic par rapport à la ressource existante.
- Analyse des Problèmes liés aux Plantations, Proposition des Solutions et Perspectives
- Planification pour la Gestion Future
 - Objectifs de l'Exploitation
 - La Destination des Produits
 - La Nature de la Coupe/Aspects Sylvicoles
 - La Planification de l'Opération
 - La Population s'Organise pour la Mise en œuvre du Plan de gestion
 - La Répartition des Bénéfices
 - La Pérennisation de la Ressource
- La Mise en œuvre du Plan de Gestion par la Communauté.

³ Le Processus ver l'Elaboration des Plans de Gestion Communautaire est traité plus en détaille dans No 2 de cette série des Notes de Capitalisation, PPAZ. (2004)

Note de capitalisation d'expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire. 7

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

3 La Mise en Œuvre des Plans de Gestion.

3.1 Les Populations S'Organisent.

Les deux premières étapes du processus sont:

- La réflexion préparatoire par rapport à la ressource et son avenir ;
- La conception d'un plan de gestion ;

Elles ont été menées en Assemblée Générale, en présence de toutes les couches sociales. Egalement, pendant la troisième étape de la « mise en œuvre » cette participation a continuée. Bien que l'organisation des travaux liés au Plan de Gestion Communautaire ont été confiés à un degré ou un autre aux délégués de la population, organisés en comités de gestion .

3.1.1 Election des membres des comités de gestion

Chaque communauté a prévu, lors de l'élaboration de son plan de gestion, de mettre en place une structure capable d'organiser la gestion de son peuplement artificiel/sa plantation à travers des élections libres et démocratiques. Alors, un des premiers aspects abordés dans la mise en œuvre des plans de gestion a été l'élection des membres de ces comités de gestion.

Les élections se sont déroulées de façon autonome en assemblées générales au niveau des douze sites 'cas d'étude', selon les modalités et critères⁴ définis par les communautés elles-mêmes. Les candidats ont eu la liberté de se porter volontaires et les Assemblées Générales ont été également libres de proposer les personnes qu'elles ont jugé capables. La présence du forestier était facultative mais en cas de son absence, la liste des élus est transmise ultérieurement au Service de l'Environnement pour information.

La taille et la composition varient d'un comité à un autre. Cependant, les postes généralement prévus sont ceux de Président,

⁴ Les critères typiquement notés sont l'honnêteté, l'ouverture d'esprit, la patience, la stabilité, le sens du respect.

8 *Note de capitalisation d'expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire.*

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

Vice-président, Secrétaire général, Trésorier, Chargés de vente (et souvent Chargés des achats), Représentantes des Femmes, Surveillants du Site, Chargés de Production des Plants, Chargés de l'Exploitation du Site, Conseillers. L'affectation d'un adjoint à chaque poste a permis de renforcer l'efficacité et de substituer en absence du titulaire.

La variété de ces postes et la taille du comité semblent avoir permis une bonne conduite du travail de ces comités à travers la création d'un cadre de gestion plus participatif, capable de règlement de conflits et élargie à tous les groupes sociaux. La majorité des comités sont composés de plus de dix (10) personnes⁵.

Il y a eu quelques exemples où le chef de village a été élu au poste de président⁶. L'inconvénient de ce procédé est que le chef de village peut user de son pouvoir pour influencer les activités.

En général, l'élection des membres des comités de gestion s'est déroulée normalement, sauf en cas des divergences sociales déjà existant⁷. Cette « divergence sociale » s'explique par l'existence de plusieurs clans dans le village ou par l'appartenance de la plantation à plusieurs villages/hameaux riverains. Au niveau de ces villages, l'élection a été un processus plus long de discussions, concertation, consensus et enfin de prise de décisions communes⁸.

Enfin, toutes les parties ont apparemment trouvé satisfaction dans la répartition des postes et attestent à un niveau rehaussé de cohésion sociale. L'important aspect ici est que le comité peut être facilement changé si, selon la population, ça ne va pas.

⁵ La fourchette est de 11 à 26 membres.

⁶ Il s'agit des communautés de Dan-Bako et Korawa

⁷ Les cas du village de Houk.

⁸ Cas des villages de Houk, Droum Dan Lady, Zané, Fisuine et Mallumawa. Le seul cas qui n'a pas eu de suite après la mise en place du comité de gestion est celui du village de Houk au niveau duquel les populations ont choisi de suspendre le processus.

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

3.1.2 L'aspect « Genre » dans le sens large.

Le cas des femmes.

Les femmes rurales en réalité, jouent un rôle très important dans la gestion des ressources naturelles communautaires. Parmi les couches sociales, ce sont les femmes qui sont les principales utilisatrices du bois et autres produits provenant des peuplements artificiels. Cependant, dans la zone d'intervention du PAPA Z, à l'instar de la majorité des femmes nigériennes, les femmes ne sont guère impliquées dans la véritable prise de décision concernant les ressources naturelles communes et même leur représentation valable au sein du cadre de prise de décision communautaire n'est pas toujours garantie.

Le PAPA Z a pour principe la promotion de l'accès équitable aux ressources communes à travers préalablement, l'accès des acteurs à l'information et aux cadres de prise de décision. Ainsi, l'approche stratégique adoptée par le PAPA Z, tout en tenant compte des contraintes actuelles, à essayer d'aider tous les acteurs à reconnaître la nécessité de créer un espace pour les femmes dans les prises de décision par rapport à la gestion de ces peuplements artificiels. Dans le cadre du PAPA Z cette implication a commencé à travers l'accès à l'information pour la participation aux réunions, assemblées générales, visites d'échanges et des ateliers.

La question de la participation des femmes, comme pour les autres groupes souvent marginalisés, demande une prise de conscience de la nécessité et l'utilité de la participation de tout le monde par tout le monde.

Ainsi, suite aux réflexions préparatoires en AG, lors de la mise en place des comités de gestion, dans certaines communautés les femmes se sont vues attribuées les postes importants de trésorières (elles inspirent la confiance), secrétaires adjointes, conseillères, chargées de vente des brindilles et commissaires au compte.

Dans d'autres cas, leur participation est limitée aux fonctions de Représentante des Femmes. Ici, deux à trois femmes sont élues et chargées d'informer les autres femmes et de les stimuler à participer

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

à toutes les activités. Dans les cas où le comité a été constitué uniquement d'hommes, le projet a conseillé l'intégration des femmes comme une manière de rendre le comité plus efficace dans son travail à travers une meilleure implication de toutes les couches sociales.

Cependant, malgré tous ces efforts, en réalité le niveau d'implication et de participation des femmes dans la gestion des Plantations Communautaires est assez décevant. Au cours des rencontres par rapport aux prises de décisions pour la gestion, leur présence est au mieux facultative. Elles peuvent participer aux débats, mais nulle part actuellement, on ne peut dire que les femmes sont entrain de jouer un grand rôle dans la prise de décision ; à plus forte raison un rôle actif. Les femmes restent généralement à la marge, dans l'apport des rafraîchissements pour les travailleurs. Tout au plus, elles participent souvent à la vente des brindilles.

En parlant de la participation des femmes, souvent les répondants parlent du rôle actif des femmes dans la gestion du crédit ; une activité assez souvent entamée par la population grâce aux revenus gagnés de la vente des produits de l'exploitation des plantations. Mais, même dans ce domaine, elles sont plutôt 'bénéficiaires' que décideurs et tout ce qu'on peut dire c'est que avec le crédit elles auront peut être intérêt que la gestion de la plantation marche à l'avenir. Mais, leur rôle véritable reste un point d'interrogation.

Cependant, les choses ont évoluées. Cette insuffisance a été constatée par les acteurs eux-mêmes au cours d'un cadre de concertation et de réflexion sur les plantations communautaires. De plus en plus les femmes sont en train de parler et réclamer leurs droits d'être impliquées et de contribuer à la gestion. C'est un moment de grands changements des rôles pour tous les acteurs et tout le monde doit s'y adapter. Au moins, les différents acteurs sont informés et ils ont vécu une expérience, c'est peut être maintenant en faisant le bilan et tirant les leçons qu'ils commencent à se préparer mieux pour l'avenir.

Le cas des Jeunes.

Contrairement aux femmes, les jeunes sont beaucoup impliqués dans la gestion : ils ont occupé les postes qui nécessitent des efforts

Note de capitalisation d'expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire. 11

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

physiques tel que la coupe et la vente du bois tandis que les personnes âgées se retrouvent aux postes qui demandent des réflexions, notamment conseillers et président. Encore une fois, le fait d'être informé et d'avoir participé aux discussions pour l'élaboration des Plans de Gestion a suscité au moins l'attente de pouvoir contribuer à la prise de décision et dans certains cas d'exception, cela a été réalisé.

Le cas des autres usagers en dehors de « la Communauté ».
Toujours dans le cadre de recherche de l'équité le projet a considéré que la gestion rationnelle des peuplements artificiels devrait être aussi une gestion conjointe et partagée entre les différents acteurs concernés : c'est-à-dire que le processus doit impliquer les autres usagers non membres de la communauté. En effet, lors de l'élaboration des plans de gestion, les populations ont prévu l'implication de tous les acteurs. Auparavant, lors du Diagnostic un recensement a été faite en vue d'identifier tous les acteurs concernés. Au cours de la mise en œuvre des plans de gestion, plusieurs cas illustratifs ont été enregistrés. Deux exemples illustratifs de Droum Dan Lady et Houk sont présentés dans les encadrés au-verso.

12 *Note de capitalisation d'expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire.*

Cas de Droum Dan Lady :

Le site de Droum Dan Lady est un cas particulier à cause de sa superficie (100 ha) et de la diversité des espèces présentes sur le site (Neem, Eucalyptus et gommier). Sa particularité s'explique aussi par l'importance des populations (12 villages et hameaux) et leur diversité. Autour de ce site, résident des éleveurs, des agriculteurs, des agro-pasteurs, des forgerons et des commerçants.

En dehors de l'exploitation du bois, le site fait également l'objet de prélèvement de la gomme et autres sous produits tels que les écorces, racines, feuilles et fruits pour la pharmacopée traditionnelle. En plus les éleveurs résidents et les transhumants utilisent également le site pour le pâturage à certaines périodes de l'année (Octobre-Mai) pour les transhumants et toute l'année pour les locaux.

En outre, la plantation appartient à deux cantons (le canton de Gouna et celui de Dogo). Cela s'explique par le fait que le site se situe dans le canton de Gouna, à l'extrémité et très proche de Yalifroum. Au moment des opérations de plantation, les populations de Yalifroum dans le canton de Dogo ont réalisé tous les travaux sur rémunération.

Malgré et peut être à cause de cette complexité, le site a été choisi comme site cas d'étude. A l'issue de la prise de contact et des échanges rentrant dans le cadre de connaissance du milieu, les populations ont demandé à être appuyées. C'est ainsi qu'un cadre de concertation a été instauré. Les deux chefs de canton rencontrés individuellement ont accueilli l'idée favorablement parce que selon eux, le projet tombe à point nommé. Leur patrimoine combien important faisait l'objet de coupe frauduleuse et de destruction abusive au dépourvu de la cause communautaire, en dépit des menaces et du contrôle forestier. C'est ainsi que le processus a été engagé. Tous les usagers y ont pris part à travers la répétition de réunions d'échange et de concertation. Un plan de gestion est alors élaboré. Les arbres sont exploités, et le produit commercialisé. La gomme est extraite et les éleveurs continuent à faire paître leurs animaux. Le site n'est pas mis en culture parce que la préférence des populations est portée sur le pâturage.

Cas de Houk :

Le cas du site de Houk est constitué de très gros sujets de Prosopis chilensis. L'objectif initial de cette plantation était la protection d'une mare. Une dizaine de villages et hameaux entourent le site. Ils sont composés principalement de Haoussa et Bouzou. Les activités socioprofessionnelles de ces populations sont principalement les cultures hivernales et maraîchères, l'élevage, et le commerce très développé dans la localité.

L'une des particularités liées à ce site est sa mise sous serment coranique par les populations à cause de l'objectif y affairant. La sélection de ce site comme cas d'étude est due à la rareté de l'espèce, la réussite de la plantation et le risque de dépérissement à cause du vieillissement. Pour pérenniser cette ressource, il faudrait nécessairement exploiter les arbres afin qu'ils régénèrent et rajeunissent. Cependant, les usagers sont fortement divisés depuis des dizaines d'années. La source du conflit est ethnique.

Après plusieurs tentatives par le projet et les partenaires à travers les réunions, les sensibilisations afin de faire impliquer tout le monde, un plan de gestion a été élaboré. L'un des objectifs d'exploitation était la production du bois de chauffe ; tandis que l'opération sylvicole proposée a été l'égagement partiel.

Depuis lors, les activités n'ont pas eu de suite. Le plan de gestion n'a pas été mis en exécution à cause des réclamations et remises en causes d'une partie des usagers qui ont manifesté des menaces verbales violentes. Leur seule position est de ne pas toucher à la plantation. Ils craignent pour la survie des arbres et par conséquent, la disparition de la mare.

A ce niveau, il faut tirer des leçons. L'expérience de Houk, nous montrent combien la participation et la prise en compte du point de vue de tous les usagers est incontournable dans un processus si l'on veut véritablement parvenir à une gestion partagée et équitable des peuplements artificiels.

3.1.3 Réunions du comité de gestion

Les réunions du comité de gestion rentrent dans le cadre du fonctionnement des comités pour l'exécution des plans de gestion communautaires. Au cours de l'élaboration des plans de gestion en AG et lors de la mise en place des structures de gestion, les populations ont pu :

- inscrire des actions à réaliser qui nécessitent normalement la concertation et prises de décision ;
- pourvoir les postes ;
- définir les rôles et les attributions pour chaque poste.

En effet, les membres de chaque comité de gestion se réunissent périodiquement afin d'échanger sur une gamme de sujets liés à son propre fonctionnement et aux activités de gestion, particulièrement la préparation de ce qui sera débattu en plénière notamment les entrées et sorties d'argent, la gestion des biens, la mise en exécution des points inscrits dans le plan de gestion, les perspectives, les litiges et difficultés rencontrées.

Ces réunions intra-comité sont des conditions sine qua non de réussite de la gestion des peuplements artificiels. En effet, dès qu'il y a rupture de communication au sein du comité de gestion la cohésion disparaît biaisant ainsi le fonctionnement du comité en particulier et des activités en générale. Tous les points traités/débatués au sein du comité doivent être restitués en plénière pour assurer un bon niveau d'information et une meilleure implication des populations.

En réalité, les différents comités de gestion ont fonctionné selon la capacité et la volonté des membres et le comportement de la population. Parfois c'est le comité qui maîtrise toutes les informations et qui opère « indépendamment » de la population : ici les liens de communication sont trop faibles. De l'autre côté, où la population joue son rôle en exigeant les comptes rendus etc, même les comités les plus faibles sont 'gérés et le fonctionnement et gestion marchent bien.

La possibilité de changer, d'évoluer, d'avoir un règlement intérieur et des mécanismes de recours et des liens de communication sociale sont assez présents.

3.1.4 Les Assemblées Générales.

« L'assemblée générale » est un outil dont l'objectif est d'assurer l'information et l'implication effective du maximum de personnes dans le processus de gestion. Ainsi, pour un bon fonctionnement du comité de gestion, les AG sur convocation du Président, doivent se tenir périodiquement et essayer de faire participer toutes les composantes sociales.

Dans la réalité les populations ont initié plusieurs méthodes/formes d'assemblées générales.

Les Occasions Sociales :

C'est-à-dire quand le comité de gestion ou ses membres profitent des cérémonies telles que prière du vendredi, mariage, baptême, fête, marché ... pour discuter avec les populations. On suppose que les personnes présents au moment de ces discussions vont continuer par la suite à diffuser l'information. Cette méthode de communication fait partie des coutumes et elle convient partout, mais particulièrement dans les cas où pour une raison ou une autre (emploi du temps chargé ou manque de cohésion sociale) il y a des difficultés à rassembler la population. L'inconvénient réside au fait qu'il peut y avoir perte d'information ou sa déformation dès que l'information circule d'une personne à une autre.

Les AGs Convoquées :

Celles-ci se tiennent sur convocation du comité de gestion, chaque fois en collaboration avec le chef de village. En théorie, y sont réunies tous les groupes sociaux volontairement. L'invitation peut se faire à travers les crieurs publics et elles se tiennent habituellement dans un endroit/place choisie avec le consensus de tous les concernés. Ce type d'assemblée générale est plus « formel » elle est tenue généralement en présence d'une mission (forestiers, autorités administratives, équipe du projet...etc)

Dans les deux cas, ces réunions concernent les populations d'un ou de plusieurs villages environnants ayant un droit de regard sur la gestion du peuplement. A ce niveau, la seule insuffisance qui a été constatée est le fait que les habitants des hameaux environnants sont facilement négligés. L'insuffisance d'information due à leur mauvaise implication peut entraîner des dégâts par les animaux sur

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

le site et d'autres désagréments évitables. Suite à ce genre de dégât, le comité de gestion tente de résoudre le problème par des mesures de mise en garde, mais les résultats ne sont pas aussi fiables que de rétablir la bonne communication.

3.2 Les Objectifs de la Gestion.

Les objectifs de la gestion et donc, l'exploitation sont globalement les mêmes sur l'ensemble des plantations communautaires suivies. Il s'agit principalement des aspects tels que:

- La Production du bois de chauffe ;
- La Production du bois de service ;
- La Production pour la satisfaction des besoins des populations ou pour la vente (générer du revenu) ;

En plus de ces objectifs assez généraux s'ajoute d'autres objectifs plus spécifiques selon les sites tels que :

- La Production de la gomme arabique (là où il existe l'*Acacia senegal*).
- L'utilisation du pâturage disponible pour le développement du bétail.

Dans la mise en œuvre des plans de gestion, les principaux objectifs fixés par les populations ont été largement atteints et même dépassés dans certains cas tel que Korawa⁹ où la confection des mortiers (à base de *Azadirachta indica* « Neem ») n'a pas été prévue dans le plan de gestion.

En ce qui concerne la gomme arabique, sa production a été bien en deçà des espérances malgré les efforts consentis par les partenaires en termes de formation et conseils à la population. Le facteur majeur de blocage dans la plupart des cas est l'ancienneté des sujets, pour lequel la production est négligeable pour les raisons physiologiques. Néanmoins, les populations ont reçu des formations en techniques plus performantes de saignée et entretien qui peuvent

⁹ **Korawa** : C'est une expérience assez particulière à porter à la connaissance de toutes les populations du Niger car les femmes apprécient beaucoup la qualité du matériel confectionné.

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

servir même à l'avenir. Toute fois, les réflexions se poursuivent à tous les niveaux (Populations, techniciens) pour améliorer la situation notamment à travers les techniques pour l'éclaircir des peuplements.

Les leçons qu'on peut tirer d'ici sont :-

- Les principales espèces concernées (Neem et Eucalyptus) sont surtout appréciées pour la production du bois et leur forte capacité de rejeter, alors le choix de l'objectif de production du bois par tout n'est pas étonnant.
- Contrairement au Plans de Gestion Classique/Technique, les plans de gestion communautaire ont tendance à combiner plusieurs objectifs différents; un objectif principal et des sous objectifs, par exemple.
- Quand il s'agit de « sa propre ressource », les communautés ont tendance d'être plus prudent dans ses choix d'objectif pour ne pas tout perdre en étant « trop gourmand ».
- Le choix des objectifs est influencé aussi par des facteurs tels que les conditions écologiques, la fonction de la plantation (protection mare etc)... etc...

3.3 Les Opérations Sylvicoles.

Les opérations sylvicoles vont de paire avec les objectifs d'exploitation.

Très souvent les populations ont déjà quelques expériences en matière d'exploitation de leur peuplement, bien qu'elle soit de façon clandestine dans la plupart des cas. Plusieurs sites retenus dans le cadre du PAPAZ par exemple ont été déjà exploités une ou deux fois bien que d'une façon clandestine où les normes techniques n'ont pas été appliquées. En dehors de l'exploitation, les populations ont observées aussi le comportement des arbres suite aux différentes coupes. Vu les expériences vécues localement et afin d'obtenir le maximum de bois sans risquer la capacité de la ressource à se régénérer, les populations ont conjugué leurs propres expériences avec les conseils techniques des forestiers afin de décider elles-mêmes les opérations sylvicoles à appliquer à leurs peuplements.

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

En dehors de deux communautés qui ont opté pour faire l'élagage à cause du vieillissement de leur plantation, la majorité des villages (10) ont opté pour la coupe rase. Pendant la mise en œuvre des plans de gestion, toutes les prévisions ont été réalisées et tous les sites ont été coupés ; en dehors du cas d'exception de Houk, où le processus a été suspendu à cause des problèmes socio-organisationnels.

Dans tous les cas, les populations ont sollicité un appui technique périodique auprès de l'agent forestier de la localité la plus proche pour démontrer les meilleures techniques et assurer la qualité du travail. Les forestiers ont fait une démonstration au début de l'exploitation par rapport à la hauteur de la coupe ; utilisation des matériels de bord pour la mensuration, technique de coupe (lissage de la partie supérieure ; pente), entretien etc . Par la suite, un suivi a été effectué par le forestier pour porter une aide technique supplémentaire en cas de besoin.

Concernant les deux sites qui ont prévu l'élagage, un a respecté ses prévisions (Baskor). Par contre, l'autre a porté un changement assez radical par rapport aux prévisions (Korawa). Ce changement a été contre la vraie volonté de la population et sous les conseils bien intentionnés mais mal informés d'un agent forestier, nouvellement affecté dans la zone ne maîtrisant pas le processus entamer par ses collègues dans le cadre du PAPAZ.

Dans tous les cas, ces opérations sylvicoles ont bien réussi. Le taux de rejet dépasse 95% sur tous les sites. Par ailleurs, au niveau des sites dont la coupe rase a été effectuée, les populations ont procédé à la sélection des rejets avec un appui technique supplémentaire des forestiers ou stagiaires. Les rejets les plus rigoureux (3 à 5) sont laissés sur chaque souche. Cette opération permet de réduire la concurrence entre les rejets.

En somme, en ce qui concerne les opérations sylvicoles, le savoir et le savoir-faire des populations ont été respectés et mis en valeur en combinaison avec les normes techniques standard. Une sélection des sites exploités sous les plans de gestion communautaire a été effectuée et des informations périodiquement relevées sur le comportement des arbres «post coupe ».

Note de capitalisation d'expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire. 19

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

3.4 L'Organisation de l'Exploitation.

L'organisation de la coupe au niveau de tous les sites a été faite en fonction des objectifs et techniques sylvicoles retenues par la population.

3.4.1 Le quota et la période de coupe.

Le Quota :

Dans le souci de favoriser la régénération après coupe et de prendre en compte leurs besoins, les populations ont décidé elles-mêmes des périodes et quotas de coupe au niveau de chaque site.

De ce fait, les populations des quatre villages de l'Arrondissement de Matameye ont choisi d'exploiter tout leur peuplement en une seule coupe, comme la demande en bois de chauffe et de service est très élevée dans la zone¹⁰. De même, au niveau du site de Boscor, tout le peuplement a été exploité du fait que l'opération sylvicole appliquée (élagage à cause du vieillissement de la plantation) ne leur permet pas d'obtenir une quantité importante de bois.

Par contre, au niveau des autres sites de Magaria où les populations ont effectué la coupe rase, le quota arrêté est de 1/3, parce que, étant assez éloignés des centres urbains, les populations ont tenu compte surtout de leurs propres besoins et non pas le besoin de la commercialisation des produits. Par ailleurs, la planification au niveau de Droum Dan Lady est de quatre ans à raison de 12,5 ha/an. Ce quota de ¼ de la superficie exploitable a été fixé en fonction de l'importance du site et pour permettre la régénération.

La période de la coupe :

En ce qui concerne la période de coupe, également plusieurs facteurs ont été pris en considération par les populations :

¹⁰ A Matameye : Les infrastructures sont soutenues à base de bois provenant du neem (Azadirachta indica). Les terres vacantes manquent. Les peuplements naturels n'existent que dans la forme de parc agro-forestier dans les champs de cultures. L'offre ne couvre pas la demande des populations en bois de chauffe. En outre Matameye est la principale source d'approvisionnement en bois d'œuvre et de service des gros centres urbains de Zinder, Tanout, Tessaoua et du Nigeria.

20 *Note de capitalisation d'expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire.*

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

- Leurs propres expériences relevant de leurs observations sur le comportement de l'espèce « post-coupe »
- L'espèce
- La disponibilité de la population, particulièrement « les bras valides ».

En effet, la plupart des sites ont été exploités à l'approche de l'hivernage en mai. Selon l'expérience des populations, cette période est la meilleure pour le Neem (*Azadirachta indica*), l'Eucalyptus (*Eucalyptus camaldulensis*) et la plupart des espèces. Elle permet aux arbres de bénéficier de l'humidité liée à la période hivernale et de la faible évaporation en saison froide (qui succède l'hivernage).

Au niveau des sites pour lesquels l'élaboration des Plans de Gestion a pris plus de temps, les populations ont préféré reporter la coupe. Elles ont été réalisées pour ces cas en novembre, la période qui correspond au début de la saison froide, quand les populations se sont libérées des travaux champêtres.

3.4.2 Les Moyens Nécessaires.

L'exploitation nécessite des moyens : Humains, matériels et/ou financiers

Moyens Humains:

Au niveau de tous les sites communautaires, les populations ont décidé d'effectuer des travaux en forme de « Gaya »¹¹ afin de faire participer toute la population et d'effectuer moins de dépenses. Cette forme d'organisation peut consister à inviter toute la population sur le site en même temps (souvent avec l'aide d'un crieur public) ; en rotation par quartier ou par la répartition de la semaine en jours de travail et jours de repos pour des « équipes ». Très souvent, des griots assistent pour animer sur le site afin de stimuler et encourager les travailleurs.

¹¹ "Gaya": travail collectif non-remuneré connue jadis à travers les travaux champêtres ou communautaires en général.

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

La répartition des tâches a été également faite plus au moins de la même manière partout : les hommes coupent les arbres, ramassent et fendillent le bois. Les femmes quant à elles sont généralement chargées de ramasser et vendre les brindilles. Elles transportent aussi la nourriture et l'eau sur le site.

Les premières "Gaya" ont été une réussite partout avec la participation de cinquante à deux cents personnes à la fois. Ce niveau de mobilisation a continué dans la plupart des sites et ceci jusqu'à la fin des travaux. Dans le cas où on assiste à une participation régressive,¹² cela s'explique par la proximité des grands centres urbains qui offre un cadre lucratif à toutes les activités entreprises au niveau du village. Cela peut se justifier aussi par un mauvaise organisation/perde de crédibilité au niveau des Comités de Gestion. Là où c'est arrivé ainsi, les populations concernées ont suspendu le travail temporairement pour solutionner le blocage¹³. Souvent la solution retenue dans un tel cas est la rémunération (souvent) après vente des produits, d'un groupe plus restreint pour continuer la coupe tout en moyennant le travail effectué et la disponibilité dans la caisse.

Le tableau suivant fait ressortir les avantages et les inconvénients liés à ces deux formes d'organisation :

Forme	Avantages	Inconvénients
"Gaya" ou travaux communautaires non rémunérés	-Participation massive ; -Meilleure implication des composantes sociales ; -Atténuation de l'exode ; -Acquisition et diffusion de la technique ;	-Exige un niveau de cohésion sociale assez élevée ; -Difficile à maintenir l'esprit pendant long temps ; -Maîtrise difficile de la qualité des techniques -Contrôle difficile vu le nombre des participants

¹² Participation progressivement diminué au niveau des sites tels que Droum Dan Ladi, Finguine, Baskor et Gourgouzou.

¹³ Comment soutenir une participation active aux travaux est un point de réflexion et d'analyse au cours des ateliers de renforcement des capacités des populations.

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

	-Exécution des travaux dans un délai court ; -Dépenses moindres ; -Cohésion sociale renforcée ;	
Travaux Rémunérés	-Maîtrise de la coupe ; -Revenu pour les travailleurs ; -Durabilité de l'action ; -Atténuation de l'exode ;	-Durée d'exécution des travaux plus longue -Achat de matériels -Dépenses liées à la rémunération des bûcherons -Plus des investissements moins de profit pour la caisse

En résumé, à la longue la tendance est du coté des travaux rémunérés, à cause de sa durabilité et des intérêts / profits économiques directs et individuels que tirent les populations.

Moyens matériels¹⁴ :

Pour une question de durabilité, les populations ont opté d'utiliser les matériels disponibles et utilisées quotidiennement dans les autres activités: principalement haches, coupe-coupe, couteaux, cordes etc. Concernant le transport du bois du lieu de coupe au lieu de vente, les charrettes ont été utilisées.

Les populations en assemblée générale ont décidé que chacun apporte sa contribution en travaillant sur le site avec son matériel personnel. Au fur et à mesure que ces matériels initialement investis se dégradent, ils sont réparés ou remplacés avec les fonds issus de la vente des produits.

Moyens financiers :

La durabilité de la gestion des peuplements artificiels est intimement liée à l'autofinancement des activités par les populations donc le principe d'autonomie financière a fait l'objet de réflexion lors du planning. Ainsi les populations ont osé démarrer sans fond, mais avec comme principale ressource la plantation. Toutes les dépenses,

¹⁴ **Les moyens matériels** : Le Service de l'Environnement a contribué en matériel de saignée dans les villages qui disposent de peuplements d'*Acacia senegal*.

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

tels que le paiement de la main d'œuvre, les frais de transport du bois, la réparation du matériel de coupe etc ont été réglé après vente du bois. Malgré tout, les populations ont réalisé des bénéfices importants lors de la vente des produits et elles ont compris comment s'organiser pour se libérer de la dépendance extérieure. Elles ont également pu estimer la valeur de leurs ressources.

3.5 L'Organisation « Post-Coupe ».

3.5.1 La Destination des produits.

A l'issue de l'exploitation des différents sites communautaires, les produits obtenus sont :

- Bois de chauffe
- Bois de service
- Gomme
- Bois d'œuvre

La gomme récoltée jusqu'ici au niveau des peuplements d'*Acacia senegal* est très minime. Cela est probablement dû au vieillissement des arbres. C'est pourquoi le bois demeure le principal fruit de l'exploitation des peuplements des sites cas d'étude PAPAZ : directement utilisé pour la satisfaction des besoins communautaires ou vendus.

Utilisation communautaire

Au cours de l'élaboration des plans de gestion, toutes les décisions prises convergent vers les causes communautaires. Il a été donc décidé partout que le bois (sous forme de brindilles, bois de chauffe, perches etc) devrait être vendus avec une ouverture permettant de satisfaire les besoins communautaires d'abord. Il s'agit entre autres de l'utilisation du bois pour les enterrements et dans la construction ou réparation des infrastructures villageoises comme les écoles, mosquées, puits, cases de santé, cases de passage, banques céréalières, hangars etc ..

Commercialisation :

Comme déjà expliqué en haut, le principal objectif d'exploitation est la production du bois chauffe et de service destiné à la

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

commercialisation : une opération organisée par le comité de gestion avec des consignes arrêtées en assemblée générale :

- Le point de vente (sur le site, au niveau du village ou au bord de la route la plus proche du site).
- Les prix de vente (variable selon les diamètres et la nature du bois¹⁵):

Les tableaux ci-dessous indiquent les tarifs appliqués dans la zone en 2002-2003¹⁶

Bois de service

Diamètre	Nature	Prix unitaire
Supérieur à 10 cm	Poutre	500 F à plus
Entre 10 cm – 5 cm	Perche	500 F
Inférieur à 5 cm	Perche	75 F à 100 F

Bois de chauffe

Nature	Prix approximatif
Tas de brindilles	200 F à 500 F
Fagot	200 F à 600 F
Rondins	500 F à plus

Dans certains villages, seules les femmes ont le privilège d'acheter les tas de brindilles, ce qui réduira leurs corvées.

¹⁵ Fagots, perches gros bois pour l'artisanat.

¹⁶ **Commercialisation** : Les brindilles sont les résidus de très petits diamètres ; Les fagots sont généralement constitués à partir des gros diamètres fendillés ; Les rondins ou bois de gros diamètres sont généralement vendus aux sculpteurs de mortiers (Dan Bako).

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

En général, le bois est vendu d'abord localement, puis aux communautés riveraines qui éprouvent le besoin. Cependant, ayant satisfait les besoins locaux, le reliquat peut être vendu ailleurs.

Dispositions pour faciliter la vente :

Le vente ailleurs est possible (dans la Région de Zinder, zone pilote du PAPAZ) grâce à la recommandation n°2 du procès verbal de la réunion de 26 Avril 2002 au cours de la quelle le Service de l'Environnement a réfléchi sur la commercialisation du bois issu des peuplements artificiels. Cette recommandation stipule qu'un comité de gestion munie d'une autorisation délivrée par le Service de l'Environnement de la localité peut circuler librement avec le bois dans la Région de Zinder. Cependant, les commerçants transporteurs quant à eux sont habilités à se conformer aux textes en vigueur. L'esprit de ce procès verbal rentre dans le sens de faciliter l'exploitation des peuplements artificiels, mais aussi de combler le vide juridique lié à la circulation et à la commercialisation des produits issus des peuplements artificiels.

A l'issue de cette vente, des recettes importantes ont été enregistrées un peu partout. Toutes ces recettes ont été encaissées et sont librement gérées par les populations à des fins communautaires prévues dans les plans de gestion.

Cette gestion des fonds issus de la vente du bois a occasionné d'autres bénéfices supplémentaires. Par conséquent, les ressources financières disponibles augmentent au fur et à mesure.

Le tableau au verso résume les situations des revenus ainsi générés¹⁷ :

¹⁷ Il s'agit ici des recettes nettes comptabilisées après toutes les dépenses engendrées par l'exploitation des peuplements artificiels.

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

Dates	Villages	Recettes	Quota d'exploitation	Reliquat de bois
10-11-2003	Zane	200 000 f	Tout le peuplement	Pas de reliquat
10-11-2003	Dan Bako	145 000 f	"	"
"	Korawa	223 250	"	Reliquat, d'1 valeur approximative 100 000 f
"	Fizguine	140 000 f	1/3 du peuplement	Reliquat
3-11-2003	Droum Dan Lady	161 000 f	¼ du peuplement	Reliquat
3-11-2003	Bascor	70 000 f	Tout le peuplement (elagage)	Pas de reliquat
3-11-2003	Gourgouzou	50 000 f	1/3 du peuplement	
3-11-2003	Ajiyawa		1/3 du peuplement	
3/11-2003	yardawa		1/3 du peuplement	

3.5.2 La Répartition des Bénéfices.

L'expérience de la gestion des fonds issus de la vente du bois constitue une spécificité au niveau de chacun des douze cas étudiés. Ceci parce que les recettes issues de la vente des produits d'exploitation des peuplements artificiels sont librement gérées par les populations conformement aux prévisions faites dans leurs propres plans de gestion.

En effet, ces recettes sont réparties en trois grandes catégories, pour lesquels les pourcentages alloués diffèrent d'un village à un autre:

- **Les fonds de Développement Local** : investis dans les actions de développement communautaire notamment la construction ou réparation des infrastructures ou dans les activités villageoises (mosquées, puits, magasin, écoles, cas de passage), l'octroi des crédits en nature ou en espèce.....
- **Le fond d'aménagement** : destiné à l'aménagement du site et à couvrir les dépenses y afférentes notamment le paiement du matériel de production des plants, la

Note de capitalisation d'expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire. 27

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

rémunération des pépiniéristes, l'achat ou la réparation du matériel de coupe, la gratification pour le gardiennage, le paiement des bûcherons.....

- **Autres dépenses** : l'attribution d'un pourcentage au propriétaire foncier et dans certains cas à la collectivité¹⁸

La flexibilité des plans de gestion est une force¹⁹ dynamique pour une gestion et un partage plus équitable des bénéfices selon les besoins perçus comme prioritaires par les concernées. Par exemple :

- Les systèmes d'octroi de crédits établis par les différentes communautés a engendré d'importants bénéfices aux populations. Enfin, toutes les communautés concernées ont retenu cette activité comme moyen de distribuer les bénéfices de la coupe aussi largement que possible à leur sein. Ces crédits, s'ils sont bien gérés peuvent générer encore de revenu auprès des bénéficiaires (selon leur activité) et pourrait constituer un fond croissant pour la communauté.
- Certains villages où l'Etat a construit des Cases de Santé, ont introduit un nouvel investissement communautaire pour mettre en valeur ces infrastructures. Il s'agit de l'apport d'une contribution locale de l'ordre de cent soixante dix mille francs (170 000F) destinées à l'achat des produits sanitaires pour la communauté. Ces produits sont gérés de façon autonome par les populations et peuvent générer des autres revenus supplémentaires. Le bénéfice tiré ici est de trois sortes:
 - la disponibilité des produits sanitaires,
 - le renforcement de la cohésion sociale et
 - l'expérience de développement communautaire autonome.

¹⁸ Le cas de Droum Dan Ladi : plantation rétrocédée par la collectivité aux populations.

¹⁹ Cette force a été mentionnée au cours de l'atelier de renforcement des capacités des populations en 2003.

28 *Note de capitalisation d'expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire.*

3.5.3 Les Actions de Protection, Restauration et Entretien.

Afin d'assurer la pérennité des peuplements artificiels les populations ont prévu et entrepris des actions de protection, de restauration et d'entretien des sites. Les postes de gardien ou chargés de surveillance ont été proposés lors des élections des membres des comités de gestion. Un ou plusieurs chargés de surveillance ont été élus par site et, au niveau de certains villages, ils sont rémunérés avec l'argent de la vente des produits. Leur rôle est de protéger les arbres sur pieds et le bois coupé en faisant des tours périodiques au niveau de chaque site.

L'activité de protection démontre l'engagement pris par les populations à prendre en charge eux-mêmes leurs ressources: un indicateur d'auto-responsabilisation.

Afin de renforcer le gardiennage de certains sites, les populations ont planté des haies-vives à base d'épineux qui jouent non seulement le rôle de protection, mais aussi de restauration des sites ; car certains sites sont dégradés au niveau de leurs limites.

En plus des haies vives, les populations ont aussi entrepris d'autres actions de restauration notamment :

- La production des plants au niveau de certains villages avec l'appui du Service de l'Environnement à travers le programme spécial du président de la République. Les pépiniéristes ont été appuyés en matériel de production principalement les pots plastiques et arrosoirs.
- Les plantations de regarnis afin de combler les poches vides. Ces regarnis ont été réalisés généralement en travaux communautaires non rémunérés et sont souvent clôturés avec des branches d'arbre épineux.
- Là où il n'y a pas eu de pépinière villageoise, les plants ont été fournis par les services de l'Environnement mais le transport des plants est pris en charge par les populations.

Concernant l'entretien du site, il est à noter par ailleurs que sur la demande des propriétaires des terrains, ces derniers ont été mis en culture les deux (2) premières années qui suivent la coupe. Ce consensus permet aux propriétaires de profiter de leur terrain et aux arbres de bénéficier de tous les soins apporter aux cultures.

Note de capitalisation d'expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire. 29

Les populations se sont organisées en travaux communautaires pour sélectionner les meilleurs rejets : une activité technique de gestion pour laquelle les agents de Service de l'Environnement ont mené les formations sur le terrain.

3.6 Suivi et Evaluation

Le suivi dans le cadre de la mise en oeuvre des plans de gestion se situe à plusieurs niveaux :

Suivi par les Communautés :

Les populations gèrent et suivent leurs propres activités. Les assemblées générales constituent un cadre de suivi et d'évaluation des activités par les populations sans distinction sociale: chacun ayant le droit d'exprimer son point de vue. En assemblée générale les activités, les moyens et les responsables sont décidés en commun accord et réalisés par les comités de gestion. Les comités effectuent aussi un suivi à leur niveau à travers notamment les visites sur le site, l'actualisation de la situation financière, le bilan des activités. Les commissaires aux comptes, en dehors des comités, contrôlent spécifiquement la gestion financière de façon inopinée.

En résumé, le suivi normalement, se fait par tout le monde parce que chacun se sent concernés en sachant que la ressource lui appartient en tant que membre de la communauté.

Le suivi par le Service de l'Environnement

Au cours de la mise en oeuvre des plans de gestion, le cadre de partenariat est créé dès le début entre les populations et le Service de l'Environnement. Ce partenariat a fonctionné et le service a assuré un suivi plus ou moins rapproché auprès des populations²⁰. Ce suivi (dans le cadre de PAPAZ) se faisait à plusieurs niveaux avec une fréquence variable :

- Local (poste forestier)

²⁰ Suivi dans le cadre du PAPAZ: C'est un projet pilote donc un suivi rapproché est nécessaire d'abord pour mieux comprendre ce qui se passe et puis pour pouvoir donner les conseils techniques au moment opportun selon besoin.

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

- Sous-régional (service d'Arrondissement de l'Environnement)
- Régional (Direction Régionale de l'Environnement)
- National (Direction Nationale de l'Environnement)

Le suivi se faisait à travers des missions sur le terrain, des entretiens avec le comité de gestion et la population lors des assemblées générales. Cependant, il a été important d'établir un système qui ne faisait pas tort à l'esprit de mise en confiance et de la responsabilisation des populations.

Cette approche de 'partenariat' a permis, au fur et à mesure dans le processus, de :-

- Changer la perception des agents du service, qui se sentent plus responsable dans la facilitation du processus de gestion des peuplements artificiels et avait une expérience directe et positive de la capacité des communautés de gérer rationnellement leurs ressources naturelles.
- Changer la perception des populations par rapport aux forestiers : Le travail de réflexion commune ayant aidé la communication pour mieux se comprendre.

Suivi par le projet et les autres partenaires

En dehors du suivi effectué par les acteurs notés ci-dessus, l'équipe du projet a également suivi le processus (par fois accompagné par les autres partenaires) en s'intéressant particulièrement à ce qui se passe au niveau des sites mais également par rapport à la relation entre les services de l'Environnement et les populations. Parmi les méthodes utilisées dans le système de suivi on peut citer, les ateliers, les missions et les réunions. Les outils utilisés sont principalement les rapports, fiches, compte-rendus....

En ce qui concerne le suivi par les autres acteurs on peut cité des exemples assez frappants :

- Les missions de suivi effectuées par les autorités administratives et les services techniques de la région, notamment la Secrétaire Générale Adjointe, le Préfet de la Région de Zinder, la Direction Régionale du Plan.
- La mission de suivi effectuée par une équipe de la Direction Nationale de l'Environnement.

Note de capitalisation d'expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire. 31

Projet Aménagement des Peuplements Artificiels Zinder

- La mission de suivi effectuée le 4 et 5 Août 2003 par le Secrétaire d'Etat chargé de l'Environnement de ministre, en compagnie des autorités administratives et coutumières et des responsables de plusieurs services techniques.

Ces missions ont permis aux différents partenaires de se rendre sur le terrain et d'échanger avec les populations à la base et, en le faisant, gagner des informations sur le plan technique, législatif et socio-organisationnel.

4 Quelques Constats et Leçons Tirées.

- Les communautés ont agi d'une façon très responsable par rapport à la gestion.
- Les agents du service forestier ont bien voulu jouer le rôle de conseillers et dans la majorité des cas ont été bien appréciés par les communautés.
- L'amélioration des relations entre les agents du service et les communautés
- La participation des différentes couches sociales dans le processus de prise de décision par rapport à la gestion doit s'inscrire dans le cadre des changements sociaux qui ne peuvent que s'opérer à l'intérieur de la communauté et pas tout de suite.
- L'établissement des principes de travail promoteur de l'équité ont une influence dans ce sens, en créant un espace où toutes les couches ont accès à l'information et le droit de participer
- Tous les acteurs doivent jouer leur rôle : femmes, hommes, jeunes
- La communication sociale – culture de participation et transparence sont des conditions fondamentales de réussite.
- Si la population est gestionnaire il faut qu'elle maîtrise tous les éléments du travail d'une façon autonome.
- Le plan de gestion est mieux conçu localement

32 *Note de capitalisation d'expérience: La mise en œuvre des plans de gestion communautaire.*

5 Conclusion.

Le PAPAZ n'a duré que trois ans. Cependant, grâce à son statut de projet pilote et son approche de '*processus de recherche-action commune*' impliquant tous les acteurs, un cadre favorable a pu être créé pour le débat informé et l'émergence des expériences innovatrices.

Les communautés s'étant senties « maîtresses » et responsables de leurs ressources, se sont engagées à gérer de façon rationnelle et durable leurs plantations.

Cette gestion cadre parfaitement avec la politique nationale du Développement Rural, mais aussi et surtout au contexte de décentralisation amorcé.

Les bénéfices engendrés par la vente des produits sont intégralement gérés et fructifiés par les communautés à travers des activités génératrices de revenus mais aussi d'autres actions communautaires ayant fait profiter même les couches les plus démunies ou marginalisées dans la lutte contre la pauvreté.

A travers cette mise en œuvre, en plus de l'expérience socio-organisationnelle acquise, le PAPAZ a aussi contribué favorablement à la lutte contre la désertification entre autres par la gestion rationnelle des plantations et leur rajeunissement et le rapprochement et la compréhension mutuelle plus sûrs entre deux acteurs autrefois plutôt antagonistes (population et forestier). En outre, un grand pas a été franchi vers le concept fondamental de la 'propriété de l'arbre' et les droits des citoyens de jouir collectivement ou individuellement des bénéfices de la gestion consciente et informée de leurs ressources naturelles : le fondement d'un développement rural solide.

Enfin, l'expérience du projet reste toujours embryonnaire et mérite d'être poursuivie et élargie afin de capitaliser le maximum des acquis.

Annexe

Pour plus d'informations renseigner vous à :

SOS Sahel International	Direction Régional de	
CRAC-GRN	l'Environnement	
BP 160	BP 136	
Zinder	Zinder	
Téléphone	20510539	Téléphone 20510021
Fax	20510193	
Email	cracgrn@intnet.ne	

